

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 04/12/2023

Séance du Vendredi 8 Décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

LE : 12/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 9

VOTES : 11

ABSENT(S) : 6

POUVOIR : 2

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vendredi 8 décembre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 4 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Alexandre PARIS (pouvoir donné à M. AIGNEL), Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Katia DRAGEE

Délibération : Avis DEFAVORABLE sur la composition de la commission régionale ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Vu la lettre du Président de la Région Normandie en date du 20 octobre 2023 relative à la commission régionale ZAN.

Considérant que la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Loi Climat et Résilience » prévoit un engagement dans une trajectoire de « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » à l'horizon 2050.

Dans le cadre du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), la Région s'est engagée à créer une commission régionale qui pourra notamment se prononcer sur les 'projets d'envergure régionale' et l'affectation du foncier nécessaire à leur réalisation. La composition de cette commission proposée vise à offrir une représentation équilibrée des acteurs normands impliqués dans l'aménagement du territoire. Ainsi, Monsieur le Président de la Région sollicite l'avis de la commune sur la composition cette commission régionale ZAN dans la mesure où la commune est compétente en matière d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis DEFAVORABLE,
9 AVIS DEFAVORABLES - 2 AVIS FAVORABLES -

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 8 décembre 2023

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

